

RÉUNION DU 31 JANVIER 2017

Le trente et un janvier deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux, Edouard Guilbard.

Etait absente et excusée : Mme Béatrice Portron.

Pouvoir de Madame Béatrice Portron à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 24 janvier 2017

Secrétaire de séance : M. Antoine Jamoneau.

IMMEUBLE 12 RUE DE ST MAIXENT

Monsieur le Maire a signé cette semaine l'acquisition de l'immeuble sis au n° 12 Rue de Saint Maixent.

La dépense correspondante à savoir la somme de 40 000 euros sera prélevée à la section d'investissement du budget primitif 2017.

Travaux de toiture

Deux devis d'artisans locaux :

- EURL Laurent Beau 15 816,62 € HT
- EURL FB Pouzet 14 610,44 € HT

Travaux d'isolation

Deux devis d'artisans locaux :

- EURL Laurent Beau avec l'entreprise Rouvreau 1 441,44 € HT
- EURL FB Pouzet 1 459, 60 € HT

Travaux d'électricité

Il serait judicieux d'engager les travaux de mise aux normes de l'électricité en même temps que les travaux de toiture.

De ce fait, et après en avoir délibéré, et aussi en raison des contraintes administratives (dossiers de demandes de soutiens financiers), les membres du Conseil Municipal décident de mettre ces différents devis en attente.

SALLE DES SPORTS

Les travaux relatifs à l'accès de la salle des sports se feront pendant les vacances de février 2017. L'entreprise Horanet interviendra sur le site et la Communauté de Communes se chargera des programmations.

De nombreux reproches ont été formulés en Mairie par rapport au chauffage de cette salle de sports. A ce jour, les travaux de maintenance ont été réalisés par l'artisan local. Il ne devrait donc plus y avoir de plaintes.

SERVICE ADMINISTRATIF

Suite à l'adhésion de la commune au service informatique de la Communauté de Communes, les sauvegardes des données administratives se feront en extérieur ; ce qui est une mesure de sécurité.

Le service informatique de la CCPG interviendra également sur site pour mettre les ordinateurs en réseaux de façon à avoir deux postes de travail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de créer un poste pour un agent IRCANTEC (6 heures par semaine) au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour travailler essentiellement à l'accueil.

Dans un premier temps, il est décidé de faire appel au service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour faire un contrat à Madame Sylvie Bonneau à compter du 1^{er} mars 2017 à raison de 6 heures hebdomadaires.

SERVICE TECHNIQUE

Devant l'ampleur des différents travaux et le manque de personnel au niveau du service technique, les réflexions se poursuivent pour le recrutement éventuel d'un nouvel agent.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le devis présenté à l'Assemblée pour la mise en sécurité des armoires pour l'éclairage public (disjoncteurs différentiels) est validé à l'unanimité par les membres présents.

La somme correspondante à savoir 1 634,82 € HT sera prélevée à la section d'investissement du budget primitif communal 2017.

Courant juin 2017, Gérédis remplacera les fils nus de la Rue de la Roseraie par des câbles torsadés.

VILLAGE SENIORS

Les portails sont livrés mais il n'y a pas le personnel pour les ossatures bois. De ce fait, des devis ont été demandés aux artisans. Ainsi, les membres présents valident le devis de Monsieur Rouvreau pour un montant de 2 816,00 € HT pour ces travaux. Les bardages bois seront posés par la main d'œuvre communale.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire les sommes suivantes à la section d'investissement du budget primitif communal 2017.

- Compte 2132 opération 164, montant 50 000 €
- Compte 2313 opération 103, montant 8 500 €
- Compte 2315 opération 163, montant 1 500 €
- Compte 165 opération OPFI, montant 300 €
- Compte 2315 opération 176, montant 2 000 €

Après en avoir délibéré les membres présents valident ces propositions et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

SUBVENTION COLLEGE MENIGOUTE

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, de plus amples informations ont été sollicitées au Collège de Ménigoute pour un soutien financier éventuel pour le voyage en Allemagne.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'accorder un somme de 50 euros par enfant de Ménigoute scolarisé dans l'établissement. La somme totale à savoir la somme de 200 euros, sera prélevée au compte 65737 du budget primitif communal 2017.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

PARTICIPATION
FRAIS TRANSPORT
ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la demande de l'école élémentaire de Ménigoute pour la prise en charge des frais de transport pour se rendre à un après-midi à Vasles pour la répétition du groupe de jazz Innervation. (105 € TTC).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

SUBVENTION
MFR

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de deux Maisons Familiales Rurales qui sollicitent des soutiens financiers pour des enfants de Ménigoute scolarisés dans les établissements :

- MFR Secondigny (pour Amandine Payet)
- MFR St Gilles Croix de Vie (pour Amandine Husson)

Après en avoir délibéré, et toujours dans l'objectif d'encourager cet enseignement avec la partie apprentissage, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une somme de 45 euros à la MFR Secondigny et une somme de 45 euros à la MFR Saint Gilles Croix de Vie.

Ces sommes seront prélevées au compte 65737 du budget primitif communal 2017.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à ce dossier.

SUBVENTION
ASSOCIATION

Monsieur le Maire donne lecture du dossier de l'Association Rallye des 3R de Pamroux qui sollicite un soutien financier de la collectivité.

Après en avoir délibéré, et considérant qu'il ne s'agit pas d'une association de la commune, les membres présents décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Lift de Ménigoute qui remercie la collectivité pour la subvention annuelle accordée. Les membres de l'association profitent de cette correspondance pour convier les membres du Conseil Municipal à l'assemblée Générale qui aura lieu le lundi 13 février 2017 à 20 h 20 à la Salle Socio.

Monsieur le Maire donne également lecture du courrier de l'Association Mainate qui remercie aussi la collectivité pour la subvention accordée par la collectivité pour l'organisation du 33^{ème} Festival International du Film Ornithologique.

14 JUILLET 2017

Il est donné compte rendu de la réunion de préparation du 14 juillet 2017 avec les communes voisines. Des idées de grandes envergures ont été présentées. D'autres réunions auront lieu pour canaliser les orientations.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention relative à l'organisation de cette journée du 14 juillet 2017 et de sa régie.

ANIMATION

La commission « Fêtes et Cérémonies » se réunira le lundi 6 février 2017 à 20 h 30 pour mettre en place une journée animation centre-bourg, style les soirées du patrimoine. Les associations seront invitées à cette commission.

BOIS POUVREAU

Il est noté que le site de Bois Pouvreau semble triste et qu'il y aurait certainement des choses à envisager pour rendre l'endroit plus accueillant. Cette information sera remontée aux services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

REPAS DES AINÉS

Madame Martine Grasset remercie toutes les personnes qui ont participé au repas annuel des aînés ruraux. Le principe de location de la vaisselle a été apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,